

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 29 juin 2024 à 9 heures 30 mn**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf juin à 9 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents:** Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, M. Alain UFFERTE, Mme Patricia SIGAUD, Laurent DIRAT, M. Frédéric SOLER, M. Olivier HENRY, M. Jean-François ETIENNE, M. Jean-Pierre PICHON.

**Absent(e) Excusé(e) :** M. Yann GALLAIS.

**Absent :** Néant.

**Procuration (s) :** M. Yann GALLAIS a donné procuration à M. Laurent DIRAT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire prise au sein du Conseil, Mme CANDELON Pierrette ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

---

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du Procès Verbal de Conseil Municipal précédent :**

Monsieur le Maire rappelle la diffusion du procès-verbal de la séance précédente.

Il est fait remarque d'une coquille au paragraphe 5 concernant la souscription d'un prêt pour le financement des travaux du second appartement de l'école.

Il faut écrire « annuité » et non « mensualité ».

Puis celui-ci est soumis au vote des conseillers municipaux présents lors de ce conseil.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité après cette rectification.

**2. Recensement 2025 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la prochaine échéance du recensement de janvier 2025 et l'informe de la nécessité de désigner le Coordonnateur Communal et l'agent recenseur.

Après concertation les personnes qui se proposent et qui sont retenues à l'unanimité sont :

- Coordonnateur : Monsieur Jean-Pierre PICHON,
- Agent recenseur : Monsieur Olivier HENRY.

***Délibération : Cette désignation ne nécessite pas de délibération en tant que telle.***

PC W

### 3. Poursuite des marchés de travaux des aménagements urbains :

#### - Mobilier urbain :

Monsieur le Maire rappelle les décisions prise lors du dernier conseil municipal à ce propos.

Celui-ci souhaite revenir sur celle qui a été prise concernant la pose de mobilier urbain.

C'est le devis de Monsieur Eric Mesté, seule entreprise consultée, qui avait été retenu.

Toutefois, les indications fournies à ce dernier par la commission étaient imprécises et sujettes à confusion.

Il était indiqué un coût de 520,00 € pour un lot de 5 bancs.

Or ce montant correspondait au prix d'un banc et non de cinq, pour un lot de 5 bancs acheté.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter le devis modifié pour un montant actualisé de 6.040,00 € T.T.C. en lieu et place des 4532.40 € T.T.C. précédemment.

Il rappelle que la subvention accordée par l'état est de l'ordre de 20.000,00 € sans affectation particulière de la somme sur le projet.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

La modification sollicitée est adoptée à l'unanimité.

#### - Panneau entrée village :

Cette partie des aménagements concerne un panneau métallique représentant le profil du village devant être fixé sur un socle de même nature à l'entrée de Gramont, sur le mur en pierre à proximité de l'espace vert non loin de l'école.

Deux entreprises ont été consultées :

- La Société Lomagne Création de Marsac,
- La Société Bois et Fer Malet de Saint Aignan.

Seule la Société Lomagne Création a répondu pour la longueur de 3000 mm retenue collégialement par le Conseil Municipal.

Description du projet suivant devis Lomagne Création :

« Fabrication et pose d'un panneau d'affichage en Corten "**Gramont en Lomagne**"

Dimensions Env. 3000X800 mm.

Avec petit bandeau riveté 400X100 mm "www.gramont.fr"

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Le devis de la Société LOMAGNE CREATION est accepté à l'unanimité.

**Délibération N° 2024-06-29 - 01 – Poursuite du marché de travaux des aménagements urbains.**

#### 4. Questions diverses :

Conseil communautaire tenu à la Salle des fêtes de Gramont le jeudi 27 juin 2024 :

Ce conseil a réuni environ 40 Maires ou délégués communaux pour la circonstance.

Pas d'aléa climatique à cette occasion !

Comme pour chaque fois un petit cadeau de bienvenue a été distribué aux participants :

En 2023 c'était une tresse d'ail de M. et Mme ETIENNE et un pot de miel de M. LAHAYE et Mme SHAKER du Musée du miel de Gramont, en 2024 c'est un savon au lait d'ânesse Bio fabriqué par Cécile LAGARDE, qui a été offert.

Ces produits peuvent être commercialisés par l'Office du Tourisme de Beaumont de Lomagne avec une commission de 10% pour ce service.

Subventions Château :

Monsieur le Maire indique ne pas avoir refusé de considérer les demandes de subventions qui pourraient émaner des Monuments Nationaux pour des manifestations particulières à l'occasion de l'inauguration de l'exposition sur les tapisseries d'Aubusson de l'été.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes.

La Secrétaire de séance,

Pierrette CANDELON



Le Maire,

Claude TRIFFAULT

